

Partage d'Actu!

n°05 / 10 juin 2024

Le 21 mai à Carcassonne et le 6 juin à Narbonne, le Centre de gestion de l'Aude a organisé une matinale dédiée à la gestion des agents contractuels de droit public, en partenariat avec France Travail.

Élus, DGS, DRH, Secrétaires généraux de mairie, gestionnaires RH, agents en charge des carrières... vous avez été **près de 160 à assister à cette rencontre!**



Dans son discours d'ouverture, **Serge Brunel**, président du CDG 11, a souligné que la gestion des agents contractuels était jusqu'à lors plutôt anecdotique mais tendait désormais à prendre de l'ampleur dans la gestion des services RH. En effet, la Loi de transformation du 06 août 2019 a largement élargi les règles de recours aux agents contractuels offrant ainsi de nouvelles marges de manœuvres aux employeurs publics.

Avec l'apport de la loi, le recours aux agents contractuels s'étend de plus en plus sur les emplois dits permanents.

On le sait, près d'un agent public sur cinq est un contractuel. Selon le bilan de l'emploi 2023, sur le département de l'Aude, 40 % des postes pourvus l'ont été par des agents contractuels.

Les modalités de la procédure de recrutement, définies par décret, peuvent sembler complexes, et la réglementation relative aux agents contractuels croît de plus en plus ! (indemnités spécifiques, congés propres au statut de contractuels, règles spécifiques en matière de gestion des maladies...).

Il était donc indispensable que le CDG 11 vous propose ce temps d'informations et d'échanges.

Laurent Monserat, DGA Gestion et Conseil du CDG 11, ses adjoints, **Anne Pinel** et **Patrice Campaci**, **Florence Darras**, directrice Emploi et Handicap / Fabrique des métiers, nos interlocuteurs de territoires, **Emilie Moros** et **Guillaume Commelera** ainsi que les intervenants de France Travail, **Dorothee Roc**, **Céline Deville-Coste** et **Thierry Morvant** ont animé ces deux matinées.

4 axes pour répondre au mieux à vos attentes et vous apporter des éclaircissements réglementaires :

- ▶ Le recrutement et la procédure de recrutement,
- ▶ La vie du contrat, sa gestion (rémunération, congés, absences...)
- ▶ La fin de contrat,
- ▶ Les contrats de droit privé et les dispositifs parallèles.



Matinale CDG 11

« La gestion des agents contractuels de droit public »

Les intervenants de France Travail ont quant eux rappelé les modalités de déclaration numérique lors des fins de contrats, et ont fait un focus sur les dispositifs permettant le recrutement de contrat de droit privé qui sont ouverts aux employeurs publics.



Des séances complémentaires

Nous le savons, le sujet de cette matinale est dense et complexe ! C'est pourquoi, le CDG 11 vous proposera des séances complémentaires afin d'approfondir les points qui ont pu rester confus. Restons en lien !

Pour ne perdre aucune information...

Il nous a paru important que vous puissiez disposer des supports de présentation déroulés lors de ces matinées. Aussi, nous avons créé une rubrique spéciale « Nos matinées » sur notre site internet. Accessible avec vos identifiants, retrouvez l'ensemble de ces supports via le lien ci-après : www.cdg11.fr/Le_CDG11/Nos_matinées



Tous nos remerciements à notre partenaire, France Travail, pour ses éclaircissements et précisions, et à vous tous pour votre participation et votre intérêt pour ces rencontres.

A très bientôt !